

Aux personnels de l'Université de Montpellier,
Aux membres du groupe de travail de l'UM sur l'accueil des
étudiants extra-communautaires (J.P. Respaut, J. Mercier,
A. Vandeventer, P. Caron, A. Fichard-Caroll)



Pourquoi refuser la hausse des droits d'inscription pour les extra-communautaires

Le 12 décembre dernier, le Président de l'UM a transmis aux directions des composantes de l'Université une longue lettre de la Ministre, datée du 10 décembre et adressée aux présidents d'Universités, pour justifier la forte hausse des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.

L'Enseignement Supérieur est très largement financé par l'impôt, mais surtout sous-financé. C'est sur ce constat, et pour trouver des ressources nouvelles, que l'Assemblée Nationale a demandé à la Cour des Comptes un rapport sur les droits d'inscription dans l'Enseignement Supérieur. Ce rapport a été rendu en novembre 2018¹. Devant les inquiétudes d'augmentation des droits pour tous, la Ministre, dans sa lettre, promet de « graver dans le marbre » la stabilité des droits d'inscription pour les étudiants français et européens. Pourtant la voie prise d'augmentation différenciée, par les ressorts qu'elle actionne, conduira inévitablement à augmenter les frais d'inscription de tous. Quand on commence à justifier des droits différenciés par l'amélioration de services d'accueil –que l'on promet personnalisés– on pose une valeur monétaire sur la prestation rendue, et l'on détruit le principe de gratuité de l'accès aux études supérieures. Comment croire alors que la gratuité perdurera pour tous ?

La lettre de la Ministre² est un plaidoyer basé sur un retournement sémantique, puisque la hausse dite différenciée des droits d'inscription est présentée comme une stratégie d'attractivité de l'ESR français. La stratégie gouvernementale est d'ailleurs intitulée « Bienvenue en France ». Cette idée ne peut provenir que de l'acceptation d'abord, puis de la promotion, de la marchandisation du savoir qui est en œuvre dans la mondialisation heureuse que perçoivent certains. Cette idéologie conduit à n'accorder de valeur qu'à ce qui est cher. Elle est particulièrement prégnante en Asie notamment, cible de la stratégie gouvernementale, au détriment automatique des relations historiques et culturelles de l'ESR français avec des pays francophones aux ressources collectives et individuelles limitées.

En conséquence, si, à côté d'un libre accès à l'ESR aux étudiants français et européens, on souhaite développer l'accès (et non l'attractivité, qui suppose une concurrence avec d'autres) d'étudiants extra-communautaires, il convient de passer par une politique de coopération entre Etats pour une prise en charge partagée (non nécessairement à égalité) des frais de scolarité et de vie. C'est la seule alternative à la régulation par l'argent proposée par le gouvernement. Notons que le mot « coopération » n'est jamais

¹ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-droits-dinscription-dans-lenseignement-superieur>

² [Lettre de la Ministre F. Vidal du 10/12/2018 aux présidents d'universités](#)

utilisé dans la lettre de la Ministre, et remplacé par « partenariats » ou « liens », en reportant cette politique sur les établissements, qui pourraient procéder à des exonérations ciblées. Au regard des Masters à 4000€ lancés dans l'Université de Nice dont la Ministre a été Présidente, et ciblant les étudiants étrangers solvables, on ne voit pas bien comment les Universités se priveraient de telles ressources...

Dans un courrier accompagnant la lettre de la Ministre, le Président de l'UM fait état de ses inquiétudes concernant essentiellement les conséquences pour le budget de l'Université. Mais dans le même temps il propose d'accompagner la politique gouvernementale en lançant une réflexion, non sur le rejet de l'augmentation des droits, mais sur les arguments visant à leur augmentation, à savoir « une démarche d'amélioration rapide et durable des conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux », avec l'objectif d'obtenir une nouvelle « labellisation » ministérielle, un nouveau tampon « Bienvenue en France ». C'est dans ce sens que s'est aussi prononcé le CFVU du 13 décembre 2018, et que la présidence a fait adopter une motion en CA le 17 décembre 2018. Le président P. Augé a constitué un groupe de travail sur la question de l'accueil des étudiants extra-communautaires, « chargé de présenter, début janvier, une première liste de mesures en la matière et de les chiffrer en terme financiers ».

Tel n'est pas l'avis du Snesup-FSU, qui réclame le retrait de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires et le développement d'une politique de coopération internationale à l'échelle nationale et européenne à l'opposé d'une mise en concurrence d'établissements vendeurs de formations. C'est pour nous une question de principe, et non de modalité d'application ou de contrainte budgétaire, et c'est pour cela que le Snesup-FSU a proposé une motion³ au CA du 17 décembre, votée elle-aussi.

Notre Université a le choix de sa politique en la matière. Ainsi, l'Université Clermont-Auvergne et l'Université Lumière Lyon 2 ont-elles décidé début janvier de ne pas appliquer la mesure d'augmentation des frais d'inscription à la rentrée prochaine. Que l'Université de Montpellier suive ces exemples courageux et prenne la même décision !

Les sections Snesup FSU de l'Université de Montpellier

<https://www.snesup-lr.fr/>

<https://www.snesup.fr/>

³ [Motion proposée par le Snesup-FSU au CA de l'UM le 17/12/2019](#)